

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_080

DEMANDE DE SUBVENTION « THEATRE LES BAMBOUS »
PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_080

DEMANDE DE SUBVENTION « THEATRE LES BAMBOUS » PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2026

I – CONTEXTE

Crée en 1995 et Scène conventionnée d'intérêt national mention « Art et création » « Les Bambous » est devenu au fil des années un élément moteur de l'animation du spectacle vivant dans la région Est, à la Réunion et dans l'Océan Indien.

Dédié aux expressions d'aujourd'hui, Les Bambous a accentué son rôle prépondérant dans l'irrigation culturelle du territoire Est. En effet, ses missions artistiques portent sur le soutien à la création locale, la diffusion de spectacles et la rencontre entre les artistes.

Ainsi, pour l'année 2026 leur programme d'activité sera ancré sur l'Est de la Réunion et bien sûr notamment dans la ville de Saint-Benoît pour inscrire l'action des Bambous dans un projet de territoire et d'être acteur de son développement, en alliant les missions de soutien à la création et de diffusion, avec une ouverture au plus grand nombre. Ils proposent des spectacles dont l'originalité peut attiser la curiosité des habituées bien sûr, mais surtout de celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de venir au théâtre.

En ce sens, «Les Bambous» œuvre au quotidien pour relier leurs activités aux habitantes et habitants de l'Est. Tout au long de l'année, ils sont aux côtés des artistes de La Réunion, ils les accompagnent lors des créations, lors des représentations, lors des actions culturelles. Il est important également de pouvoir faire découvrir des spectacles de l'Océan Indien, de France hexagonale ou de l'international qu'ils accueillent toujours en mutualisation avec d'autres salles dans l'île. Toute l'équipe des Bambous constate que le public est sensible à la qualité et à la diversité des propositions. Leur activité se développe et il souhaite consolider cette dynamique très positive.

En définitive, son axe prévu d'actions culturelles en lien avec le territoire rentre en résonance avec l'orientation stratégique de la CIREST en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de la médiation culturelle.

II- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût du programme d'activités 2026 est évalué à 939 601,00 €.

La participation de la CIREST pour sa réalisation est de 60 000,00 €

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** la délibération n° 2022-C004 du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2022 relative aux modifications statutaires ;
- **VU** la délibération n° 2022-C78 du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2022 relative à la proposition d'élargissement de la compétence supplémentaire dans le domaine culturel du spectacle vivant ;

- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- le projet artistique « Les Bambous » en tant que lieu de production et de diffusion de musiques actuelles contribue à corriger le déséquilibre structurel de l'Est en la matière et constitue un instrument de cohésion sociale en consolidant le lien entre les habitants et les acteurs locaux ;
- -sa programmation 2026 représente un levier d'action indéniable et structurant pour la promotion de la dynamique culturelle sur le territoire de la Cirest et qu'en cela, elle constitue un véritable vecteur d'attractivité et de rayonnement territorial ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 60 000 euros à l'association Théâtre les Bambous,
- **DE VALIDER** la convention jointe en annexe,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER